

deuxième rapport). Nous sommes d'accord avec les propositions du Secrétaire général au paragraphe 9 de la préface des prévisions budgétaires que ce rapport se révélerait encore plus utile aux états membres s'il contenait une évaluation des résultats des différents programmes au cours de l'année, surtout dans les domaines économique et social. Une ventilation plus poussée des dépenses dans les différents chapitres et sous-chapitres, autre recommandation du CCQAB (paragraphe 49 du document A/6707), permettrait aussi de mieux voir comment a été exécuté le budget au cours de l'année.

Ma délégation apprécie les améliorations apportées aux annexes des prévisions budgétaires de cette année et surtout l'augmentation des renseignements à l'annexe I. Nous aimerions aussi remercier le Secrétaire général d'avoir publié une autre annexe de renseignements (Document A/C-5/1115) qui détaille les dépenses selon les coûts de l'administration, du fonctionnement, de la recherche générale et des études. Le Comité Ad Hoc des Quatorze a recommandé au paragraphe 123 de son deuxième rapport que tous les organismes des Nations Unies publient une telle annexe. Pour clore la discussion de la question de la présentation du budget puis-je ajouter que nous attendons avec intérêt le rapport du Secrétaire général sur les modifications proposées à la forme actuelle de la présentation du budget des Nations Unies.

Il existe encore d'autres moyens qui devraient permettre, du moins ma délégation l'espère, d'améliorer l'administration et les finances des Nations Unies. On pourrait par exemple limiter l'augmentation continue du nombre des conférences, des réunions et des documents, problèmes soulevés par le Comité Ad Hoc au chapitre IX de son deuxième rapport. Nous reconnaissons qu'il ne sera pas facile de régler rapidement le problème du volume des documents, mais nous attendons avec impatience le rapport du Secrétaire général (Document A/6675) sur ce sujet. Nous espérons que ce rapport qui contiendra les recommandations du Comité des Publications permettra de faire le premier pas vers l'élimination des publications non nécessaires ou périmées.

Le volume de la documentation est en relation directe avec le nombre et la longueur des conférences et réunions des Nations Unies. On ne peut donc limiter la documentation sans limiter les conférences et réunions. Le Comité des conférences doit soumettre à la présente session ses recommandations sur le calendrier des conférences pour 1968. Nous espérons que ce nouveau Comité pourra faire des recommandations utiles, même si nous n'en attendons pas des miracles. La solution du problème repose en fin de compte entre les mains des gouvernements des états membres; seuls leur détermination et leurs efforts persévérants permettront d'empêcher la prolifération indue des conférences et des réunions. Le Secrétaire général signalait au paragraphe 19 de la préface des Prévisions budgétaires que, peu importe les critères sur lesquels on se base pour définir une conférence spéciale majeure, il y a sept conférences de ce genre prévues pour 1968, comparativement à cinq pour 1967. Il semble donc que la résolution 2116 approuvée au cours de la XXIème Assemblée générale et stipulant qu'il ne devrait pas y avoir plus d'une conférence spéciale majeure par année ne puisse guère s'appliquer. Nous